



COMPTE RENDU COMITE D'ÉTABLISSEMENT DES 24 & 25 MAI 2011

PRETS IMMOBILIERS :

POLITIQUE COMMERCIALE

Thierry HARDY précise que "depuis le début de l'année 2011 il y a eu une forme « d'emballlement » de la position de LCL sur le marché (*augmentation de notre part de marché*), et il souligne que la remontée des taux a un effet destructeur de nos marges et qu'il devient difficile de gagner de l'argent sur nos prêts immobiliers. Ces deux éléments ont amené à ajuster notre présence sur le marché, notamment vis-à-vis des apporteurs avec une moindre décote, mais nous restons bien placés concernant nos clients ou prospects.

Force Ouvrière estime, au vu de certaines remontées du réseau, que la communication n'a pas forcément été « parfaite » !"

Au niveau des retards de traitements (*USPI REIMS*) la Direction considère que la situation s'améliore, que le réseau ne doit pas hésiter à recourir aux procédures exceptionnelles pour les dossiers urgents mais doit aussi veiller à la complétude des dossiers transmis.

A suivre.

REBOND (DSBA MONTPELLIER)

Le DRH rappelle qu'il s'agit d'une démarche nationale, mise en place entre mi-mars et le 18 mai sur Montpellier. Rebond a été initié pour éviter les approches managériales trop théoriques et centralisées (*repose sur 5 grands piliers, dont la relation client, la RH...*), elle est conduite sur le terrain entre managers et opérationnels. Le manager a des outils à sa disposition pour piloter l'activité individuelle et équipe, optimiser les rôles, les compétences de chaque collaborateur... Il s'agit aussi de mieux répartir la charge d'activité...

Pour **Force Ouvrière**, il y a visiblement un décalage profond entre la présentation et vision de la Direction et le ressenti sur le terrain du personnel, notamment sur la notion de « management participatif » !!! Et une question de fond, figurant dans « centricités clients 2013 » quel (de) avenir pour le personnel de la DSBA...pour rappel -31 ETP à faire dans le Midi entre Montpellier et Toulouse !!!

CABESTANY

Enfin le maillage des PO va s'étoffer avec la création d'une agence sur CABESTANY qui va permettre à la

DR d'avoir 3 effectifs supplémentaires si les promesses de Centricités clients sont tenues.

CONGES ANNUELS

Pas d'obligation de prendre ces congés sur le mois d'août. La Convention Collective continue de s'appliquer (encore heureux !!), soit poser 10 jours consécutifs sur la période estivale (1^{er} mai – 31 octobre). En dehors de cette période (sauf pour la 5^{eme} semaine) n'oubliez pas les jours supplémentaires pour fractionnement (1 jour pour 2 à 4 jours et 2 jours pour 5 jours)

BILAN TEMPS PARTIELS

Pour **Force Ouvrière** le temps partiel, contrairement aux propos de la Direction, est pénalisant en terme d'évolution de carrière (refus de Managers de nomination sur certains métiers), d'adaptation aux temps de travail (notamment commerciaux), ... Sachant que plus de 80% du temps partiel concerne du personnel féminin, l'approche de la Direction donne une idée précise de sa vision de l'égalité professionnelle !!!!

HEURES SUPPLEMENTAIRES

(payées et déclarées)

Le dialogue de sourd se poursuit, sachant que les heures déclarées ne sont que la partie visible de l'iceberg d'autant que la Direction ne fait pas remonter les heures « récupérées » ! Le malaise est profond et traduit aussi les problèmes de manque d'effectifs (les fermetures d'agences deviennent régulières), les conditions de travail, la formation, la non prise en compte des stages, formations, réunions diverses et (a)variées... La Direction « s'absout » du problème en indiquant qu'elle demande lors des réunions avec ses managers la déclaration et remontée des heures, en fait « responsables » mais pas « coupables »... !

Ce problème des heures supplémentaires, intégrant bon nombre des difficultés actuelles comme les effectifs, conditions de travail, absences (*ALD, formation, dépannage dans d'autres agences ou services, réunion...*)... **Force Ouvrière** mènera une action spécifique sur ce problème puisque la Direction ne conçoit la transparence que dans un sens, celui qui l'arrange !!!

CENTRICITES CLIENTS 2013

Concernant le dossier Centricités Clients, basé sur la Reconnaissance Client, sur le renforcement des moyens commerciaux et d'accueil, **Force Ouvrière** a fait une déclaration (*ci-après*) lors de la séance faisant ressortir le côté « miroir aux alouettes » de ce plan, qui se veut optimiste en terme d'évolution des effectifs : + 70,5 ETP en cible 2013, mais qui repose sur des si... ceci, si cela... en fait beaucoup de promesses, sachant que celles-ci n'engagent que celles et ceux qui les croient, et surtout pas la Direction, il n'y a d'ailleurs qu'à regarder les conditions de travail au quotidien

DECLARATION F.O. LCL MIDI :

Au moment où le Président actuel du Comité du Midi part pour d'autres fonctions et responsabilités au sein du groupe CASA, et où un nouveau Directeur pour la DdR du Midi arrive, **Force Ouvrière** estime nécessaire de rappeler l'état des relations sociales sur le périmètre et la considération portée par la Direction aux élus et au personnel.

CRESCENDO 2, et son lot de suppression d'emplois (-3500 à LCL dont -122 sur le Midi), avait accentué la dégradation des conditions de travail du personnel et l'on pouvait espérer (l'espoir fait vivre) que « centricités clients 2013 » prévoyant pour

la 1^{ère} fois depuis une vingtaine d'années une augmentation des effectifs (550 ETP à LCL dont 70,5 pour le Midi) permettrait une approche transparente en matière **d'information et consultation des instances CE et CHSCT** : que nenni !

La Direction fidèle au dicton « faite ce que je dis, pas ce que je fais », s'assoit sur les obligations qui sont les siennes au niveau du **Code du Travail**, à savoir :

- Non prise en compte du **mandat donnée par le CE** (vote unanime des participants) aux 6 **CHSCT du Midi** pour mesurer l'ensemble des conséquences du Plan Centricités Clients 2013 sur le périmètre du Midi comme prévu par les articles L. 2323-27 et L. 2323-28 du Code du Travail. Le CE attendait la remontée des avis des CHSCT pour pouvoir être consulté en toute connaissance de cause. La Direction passe outre et consulte le CE
- **Non information/consultation des CHSCT du Midi** avec présentation d'un dossier reprenant les impacts de Centricités Clients sur leur périmètre respectif, contrairement aux avis émis par les Inspections du Travail (article 4612-8 du Code du Travail)
- Demande de **réunion exceptionnelle des 6 CHSCT** du Midi pour l'information/consultation sur le Plan Centricités Client, avec présentation de dossiers par la Direction, celle-ci soit retarde volontairement la tenue de ces réunions ou les conteste, soit ne fournisse aucun élément propre au périmètre des CHSCT

La volonté de ne pas respecter les Instances Représentatives du Personnel dans le cadre de la mise en place de Centricités Clients 2013 traduit le côté « mirage » de ce Plan, avec une multitude d'incertitudes sur les aspects créations d'emplois et certitudes pour les suppressions d'emplois concernant la DSBA (Montpellier et Toulouse).

La Direction du Midi et ses relais « régionaux » s'assoit également sur les obligations d'informations et de consultations en matière de **suppressions** (et quelquefois créations) **d'emplois** sur le midi (postes de conseillers Particuliers, Privés, Professionnels...) dans des métiers qui n'étaient pas concernés par CRESCENDO 2 et à un moment où l'on veut soi-disant renforcer le réseau et l'accueil de la clientèle.

Les Directions locales se livrent à des « expériences » au gré de leur « réflexions » comme :

- Création du métier de **conseiller « polyvalent »** dans les Pyrénées Orientales : 4 attachés commerciaux nommés conseillers Particuliers à 60% et Conseillers d'accueil à 40%. Quelle fiche métier ? Quid des conséquences, de la suppression d'ETP à l'Accueil Services...
- Mise en place de **conseillers « d'Accueils adaptables »** (au nombre de 4 conseillers sur 4 agences) dans la DGA Est de Toulouse. ...
- Non consultation des **CHSCT de l'Hérault** et de Toulouse sur le **transfert de l'affranchissement** (courriers DSBA)
- Non information, voire consultation, du CHSCT de Toulouse sur la **suppression d'un poste à l'organisation** et ses incidences
- Non information, voire consultation, du CHSCT de Toulouse sur le **transfert des appels téléphoniques du réseau** à l'unité métiers Crédits avec transfert sur une plate forme téléphonique (démarrage le lundi 23 mai 2011)
- Pas de consultation du Comité du Midi sur la **fusion des deux DGA** des P/O en une seule
- Problèmes réguliers pour la mise en place de **l'ordre du jour** du CE Midi
- Refus réguliers de réponses à des questions posées **en réunion de D.P.** sans réelle justification de la part de la Direction
- Etc....

Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive, mais traduit de façon concrète la vision du dialogue et de la transparence que peuvent avoir les différentes « strates » de la Direction au niveau national, régional et local !

Ce non respect des Instances traduit aussi un non respect du personnel, car les points évoqués par Force Ouvrière sont tous en lien directs ou indirects avec le quotidien de celui-ci :

- au niveau de ses **conditions de travail**
- de la **pression** subie (objectifs, lotus...) avec les Risques Psycho-sociaux
- des incertitudes en matière **d'emplois**, notamment au niveau de la DSBA
- de **l'absence de reconnaissance** pour le travail effectué
- de la nature de la **communication** dans les propos tenus
- etc....

PROCHAINE REUNION LES 29 & 30 JUIN 2011

VOS REPRESENTANTS **FO** AU C.E. :

**KARINE BORE (NIMES), MARIE-ANTOINETTE GAUTIER (TOULOUSE), CHRISTINE MOREL (TOULOUSE),
MYRIAM RIBES (TOULOUSE), PIERRE BARRAL (MONTPELLIER), JEAN-MARIE COLL (MONTPELLIER),
HENRY DABAU (PERPIGNAN), ALAIN FERNANDEZ (ALBI), PHILIPPE GARCIA (PERPIGNAN),
BERNARD GIBOULON (AUCH), PATRICK LYONNE (TARBES), JEAN-PAUL CONTIVAL (TOULOUSE))**



Bulletin à découper et à retourner à votre **Délégué Syndical FORCE OUVRIERE** ou à
Jean-Marie COLL, Secrétaire CE Midi, Tel 06 07 73 69 58/ 04 67 20 31 06 – Fax 04 67 20 31 75
Jean-Paul CONTIVAL CSR FO LCL Midi Tel 05 62 15 45 67 - Fax 05 62 15 45 80
Site Internet : <http://www.fo-lcl.fr> E Mail : folclmidi.jmcoll@orange.fr

NOM :

PRENOM :

AGENCE OU SERVICE :

DIRECTION :

Désire :

ADHERER A FORCE OUVRIERE (1) // RECEVOIR LES INFORMATIONS FORCE OUVRIERE